

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête da AgriSun S.A.

pour la construction et l’exploitation d’un parc agri-photovoltaïque sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 1955/3704

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 19 février 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 20 février 2026 au 20 mai 2026

Dalheim, le 19 février 2026


Le secrétaire communal f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre
Romain KILL